



LE CONTRAT PREMIERE EMBAUCHE

"C'est un vrai chèque offert aux employeurs",

Thierry Breton, ministre des Finances,.

Six mois après avoir instauré le contrat nouvelle embauche (CNE) réservé aux entreprises de moins de 20 salariés, le gouvernement passe à la deuxième étape de son "plan de bataille" en annonçant, pour les moins de 26 ans, l'extension du CNE à toutes les entreprises désormais appelé contrat première embauche (CPE).

À partir du moment où le gouvernement a pratiqué une brèche avec cette nouvelle forme de contrat de travail, il n'est pas besoin d'être devin pour prévoir qu'il va la généraliser.

Là aussi, la période d'essai (hypocritement baptisée "période de consolidation") est étendue à deux ans pendant laquelle l'employeur pourra à tout moment licencier les salariés concernés sans avoir à fournir le moindre motif.

Le préavis sera limité à 15 jours et l'employeur ne versera aucune indemnité de licenciement.

C'est l'Etat qui le fera à sa place en versant durant 2 mois une indemnité de 460 euros si la rupture est intervenue après 4 mois de travail. L'Etat accordera aussi 3 ans d'exonération totale de charges patronales à tout employeur qui signera un contrat "première embauche".

Un cadeau tiré sur le compte des Assedic, de la Sécurité sociale, dont les rentrées vont diminuer d'autant, car l'État ne compense jamais entièrement ces largesses faites au patronat.

Et après cela, on prétendra une fois de plus que, face au "gouffre abyssal" de la Sécurité sociale, il faut bien "pour la sauver" diminuer encore les remboursements; et que face au déficit des Assedic il faut bien aussi diminuer le montant et la durée des indemnités de chômage.

Devant 500 chefs d'entreprise réunis le 17 janvier en assemblée générale du Medef, Laurence Parisot, la nouvelle présidente, s'en est prise au code du travail, dont le nombre de pages augmenterait "d'une par semaine ouvrable", et constituerait une réglementation "kafkaïenne" qui serait le cauchemar de patrons.

Mais lorsqu'il s'agit du CNE, elle en réclame "l'extension à toutes les entreprises" et se dit prête à "faire connaître et utiliser le mieux possible" le CPE.

La baisse du chômage actuelle est due en partie aux départs en retraite, au « traitement social du chômage » (emplois aidés et radiations massives cause de l'augmentation des demandeurs de RMI).

Le CPE est une aubaine pour les employeurs. Il va se substituer aux CDD et contrats d'intérim.

Ce projet doit être retiré !

Disons le tous le 7 février.

Aucun chômeur en moins mais des précaires en plus!

19 300 demandeurs d'emploi en moins en décembre 2005, soit une baisse de 0,8%

Dans le secteur privé, il y a eu seulement 1000 créations nettes d'emploi au 3^{ème} trimestre. Alors que l'on nous dit qu'il y aurait eu 200.000 CNE signés.

Cette absence de reprise de l'emploi indique que les CNE n'ont donc fait que remplacer les anciens CDD ou CDI.

2,7 millions demandeurs d'emplois en mai 1986, 3 millions en 1990, 4,24 millions en novembre dernier selon l'Unedic. CNE ou pas, il n'y a jamais eu autant de chômeurs.

Pas plus d'emplois, mais moins de droits

Là aussi, on nous sert le sempiternel refrain sur les entreprises qui voudraient embaucher mais ne le peuvent pas, étranglées par trop de contraintes. Même si un sondage récent confirme que, même sans CNE, 71% des patrons interrogés auraient recruté de toute façon.

200000 "contrats nouvelle embauche" (CNE) auraient été signés depuis juillet. Mais pas d'emplois nouveaux car ils se sont substitués à de nombreux CDD puisque la loi est faite pour ça:

Un salarié en CNE est donc beaucoup plus fragile qu'en CDD dont le terme du contrat est connu. Quelques mois assurés devant soi ce n'est pas grand-chose, mais les CNE n'ont même pas cela!

Voire pire ; comme dans une petite ville du Nord où une entreprise s'est mise en faillite, a licencié tous ses ouvriers pour les réembaucher immédiatement en CNE par un des ex-patrons pour travailler pour les mêmes clients et sur les mêmes machines.

Pour eux, et sans doute pour la plupart des 200000 autres, le CNE, loin d'être une nouvelle embauche, est une dégradation profonde des conditions de vie.

**LA MANIFESTATION PARISIENNE
partira à 14H Le mardi 7 février
de la Place de la Bastille – jusqu'à Richelieu Drouot**

Départ collectif de Vélizy en car :
à 13h face à l'entreprise MBDA au 37, rue Louis Bréguet
à 13h10 face à Thalès Electron Device au 2, rue Latécoère
Retour de la manifestation vers 19h à Vélizy